

WIZERNES



Réuni le 9 Mars 2022 sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Complexe Sportif Evolutif Couvert (COSEC) -

Le Conseil Municipal adopte les dispositions de la convention tripartite entre le Collège René Cassin et le Conseil Départemental, définissant les conditions d'utilisation du COSEC et du plateau d'évolution extérieur, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2021 et autorise le Maire à la signer.

Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer - Service de transport occasionnel -

Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 3 à la convention de service commun de transport occasionnel, complétant l'article 3 de la convention comme suit : "Organisation du Transport des élèves des écoles élémentaires et maternelles vers les salles de sport communales et intercommunales du territoire", ceci afin de compléter les destinations pouvant être desservies dans le cadre de la convention, à savoir les piscines, les équipements CAPSO et équipements visés par le PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle).

Dénomination de la salle de billard Résidence Marie-Curie -

Il est décidé de dénommer la salle de billard "Salle Gilles DUBOIS", fondateur de l'association.

Fermeture d'un poste élémentaire au groupe scolaire Lévy Ullmann Perrault à la rentrée scolaire 2022/2023 -

Considérant que de nouveaux logements seront prochainement mis en location sur la commune, et que de nouvelles constructions sont en projet, le conseil municipal émet un avis défavorable à la fermeture de classe.

PERSONNEL

Prestation d'actions sociales -

Le Conseil municipal décide de revaloriser la part de prise en charge par la commune de la valeur des titres restaurant en faveur du personnel, en appliquant le taux maximum de 60 %, portant ainsi le montant de sa participation de 3,00 € à 3,60 € à compter du mois de mars 2022.

Protection Sociale Complémentaires du personnel -

Il est décidé d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans, et de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance, à hauteur de 1 € par agent et par mois à compter de Janvier 2022. Cette participation est portée à 3 € à compter du mois de Mars 2022.

Service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Pas-de-Calais -

Le service de médecine professionnelle du Centre de Gestion offrant de nouveaux services : mise à disposition d'une psychologue et d'un préventeur, le conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention d'adhésion au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion du Pas-de-Calais, d'une durée de 3 ans qui prendra effet au 1^{er} Janvier 2022, portant notamment la cotisation de la commune de 100 € à 110 € par agent.

URBANISME

Classement du domaine privé dans le domaine public communal -

Suite à l'acquisition par la commune d'une partie du chemin adossé à l'arrière de la maison médicale, afin d'en faire la voie de désenclavement du parking de la maison médicale, le conseil municipal décide d'intégrer cette voie d'une longueur de 31 mètres dans le domaine public communal, et de la dénommer "Impasse Pasteur".

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer - Service mutualisé de contrôle des autorisations du droit des sols -

Suite à l'adhésion de la Commune au service commun de contrôle des autorisations du droit des sols de la CAPSO, le Maire est autorisé, dans le cadre de la dématérialisation du processus d'instruction des autorisations d'urbanisme, à signer un avenant à la convention, ayant pour objet de détailler les changements organisationnels intervenant entre la Commune et le service ADS de la CAPSO.

FINANCES

Accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédants -

Le conseil communautaire de la CAPSO ayant décidé de reconduire pour l'année 2022 l'aide à l'accession à la propriété destinée aux primo-accédants pour un an, en conservant les critères de 2019-2021, il est décidé, comme les années précédentes, d'abonder cette subvention aux primo-accédants de la commune, répondant aux critères de l'aide pour l'année 2022, et de fixer le montant de la subvention à 2 000 € par logement pour 5 dossiers.

Banquet du 8 Mai -

Le conseil municipal décide de porter le prix du repas, payant pour les conjoints ou accompagnants des anciens combattants, de 25 à 28 €.

Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer - Politique communautaire de redynamisation commerciale des centres-villes/centres bourgs et communes rurales -

Il est décidé d'accompagner le soutien financier de la CAPSO dans le cadre des travaux d'attractivité et d'accessibilité des commerces sur la commune de Wizernes, et de fixer la participation financière de la Commune à 20 % du montant des travaux HT plafonnée à 2 000 €, pour le financement d'une opération par an.

Budget annexe Résidence du Val de Wisques -

Après avoir pris connaissance que ce budget n'avait plus lieu d'être en 2022, du fait que tous les travaux d'aménagement du lotissement sont terminés et que le dernier terrain a été vendu en Décembre 2021, le conseil municipal prend la décision de principe d'affecter le résultat de clôture du budget, en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2022 de la Commune, lors de l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe "Val de Wisques".

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques salle des sports du Chocquet -

Considérant les économies d'énergie que pourrait engendrer la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des sports, lors de sa rénovation qui est nécessaire, il est décidé d'une part de valider le lancement de l'étude de faisabilité, ayant pour objet non seulement le calcul réel de l'énergie produite, le calcul financier (Coût des travaux - Gain de consommation - Retour sur investissement), mais également le diagnostic amiante et le calcul des charges sur la charpente, et d'autre part de passer commande auprès du prestataire retenu par la FDE pour sa réalisation, sachant que son coût global est de 6 084 € TTC. L'aide de la région sera sollicitée à hauteur de 50 %.

Aide à la population ukrainienne -

Le conseil municipal décide d'apporter le soutien financier de la commune de Wizernes aux populations ukrainiennes, par le biais d'une aide de 1 000 € qui sera versée sur le compte bancaire ouvert à cet effet par la Protection Civile.

AU TITRE DES INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur EVRARD fait part des informations suivantes :

✓ Suite à la visite des conseillers départementaux, le Département a programmé des travaux de restructuration du collège René Cassin au budget primitif 2022. Ces travaux vont durer plus de 2 ans et se comptent en millions d'euros ; Le Président du conseil départemental sera remercié.

✓ Ouverture en Avril prochain d'un salon de toilettage pour animaux rue de Saint-Omer.

✓ Pour faire suite à la réclamation d'un riverain de la rue d'Alsace qui ne peut être relié à la fibre, la société CAP FIBRE a été contactée et a remis un dossier reprenant les habitations de la commune qui ne peuvent pas être reliées, du fait que certains propriétaires refusent le passage de câbles sur leur propriété. Le Maire peut négocier, mais en cas de refus une servitude de passage de câbles peut être imposée.

✓ Commencement des travaux paysagés à proximité du pont Pierre Mendès France.

Monsieur SACÉPÉ fait part de l'avancement des travaux de la maison médicale, à savoir que les travaux d'isolation sont en cours, et informe de la réalisation du terrain de pétanque allée de la Rose.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Sont évoquées les conséquences pour la commune de l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité. A cet effet, Monsieur EVRARD informe que la commune adhère aux groupements de commandes de la FDE, et que de ce fait les prix sont bloqués pendant les 3 années de la durée des marchés, soit jusqu'en 2023 pour le gaz et 2024 pour l'électricité.



Le Maire,

Pierre EVRARD

